

D.2016.09.14.7.1.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 14 Septembre 2016

7 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION
7.1 - Poste de Chargé d'études Stratégie Mobilité H/F - Direction Stratégie Mobilités
Création de poste et procédure de recrutement
Cadre d'emplois des attachés territoriaux/ingénieurs territoriaux

L'an deux mille seize, le quatorze septembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard			X
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline		X (M. Léry)	
SUAUD Thierry		X (Mme Traval-Michelet)	

Monsieur le Président expose :

Les enjeux relatifs à la mobilité, au cadre de vie, à l'attractivité des territoires et à la compétitivité économique sont les bases de la feuille de route du SMTC validée en février 2015.

Au sein de la nouvelle organisation mise en place depuis le 1^{er} janvier dernier, le secteur Stratégie Mobilité, et plus particulièrement le service études et prospectives, est chargé de réaliser les études en amont de la réalisation des projets (opportunité, faisabilité), des études permettant d'appréhender la mobilité et ses évolutions, en lien avec les évolutions des pratiques et des territoires (enquêtes de mobilité, modélisation des déplacements, analyses cartographiques), des études de mobilité spécifiques, les évaluations socioéconomiques de projets.

En lien avec l'ensemble des objectifs et des projets inscrits dans la feuille de route du SMTC, il est donc proposé de créer de façon pérenne un poste de chargé d'études affecté à ses problématiques. En effet, ce poste est actuellement pourvu par un emploi non permanent.

Les missions confiées porteront notamment sur :

- L'observatoire de la mobilité.
- L'analyse de données mobilité et territoire, représentations cartographiques ou thématiques.
- Une contribution aux études : Participation aux réflexions sur l'évolution du réseau de surface (Linéo, réseau 2020), support à la réalisation de Plan de Déplacement des Entreprises (synthèse et propositions), veille ou benchmark à la demande
- Une participation (cartographie en particulier) aux travaux de l'équipe projet Toulouse Aérospace Express (TAE)

Afin de pourvoir ce poste, il convient de lancer une procédure de recrutement (Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux).

Une publicité informant la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et il sera pourvu statutairement.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait donc être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade d'ingénieur ou attaché.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- moins de 3 ans d'expérience : 1er échelon du grade d'ingénieur ou attaché
- de 3 à 6 ans d'expérience : 4ème ou 5ème échelon du grade d'ingénieur ou attaché
- plus de 6 ans d'expérience : A partir du 6ème échelon du grade d'ingénieur ou attaché ou 5ème échelon du grade d'ingénieur principal ou attaché principal.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160916-20160914-7-1D-
DE
Date de télétransmission : 16/09/2016
Date de réception préfecture : 16/09/2016

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire relevant de filière technique ou bien administrative ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de créer ce poste et d'autoriser le Président du SMTC à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

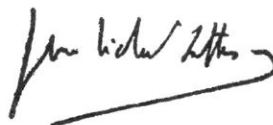
ARTICLE 1 : DECIDE de créer un poste de Chargé d'études - Stratégie Mobilité H/F relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement et à pourvoir le poste de Chargé d'études Stratégie Mobilité H/F au sein de la Direction Stratégie Mobilités sur les bases sus-indiquées.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES